République Française
Département Morbihan
LIZIO

Compte rendu de séance

Séance du 19 Mars 2025

L' an 2025 et le 19 Mars à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Gwenael GUILLERME, Maire.

Présents : Mme GUILLERME Gwenael, Maire, Mme VAILLANT Monique, Mme BUSSON Sophie, M. BOURY Pascal, Mme DEROCHE Rachel, M. CADIEU Jimmy, M. COURANT Anthony, Mme LEGAVRE Alexandra
Excusés ayant donné procuration : M. MICHEL Eric à Mme GUILLERME Gwenael, Mme TISON Virginie à Mme BUSSON Sophie, M. MAHUAS Hervé à M. BOURY Pascal
A été nommée secrétaire : Mme DEROCHE Rachel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 03/03/2025
Date d'affichage : 03/03/2025

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

ASSAINISSEMENT : EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2024
LOTISSEMENT DES CHEVRONS : EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024
INSECTARIUM : DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024
VILLAGE VACANCES : DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2024
BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)
BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET INSECTARIUM : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET VILLAGE VACANCES : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
BUDGET LOTISSEMENT DES CHEVRONS : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
GITES DU VAL JOUIN : VENTE
BUDGET PRIMITIF 2025 : VILLAGE VACANCES
BUDGET PRIMITIF 2025 : ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2025 : INSECTARIUM
BUDGET PRIMITIF 2025 : LOTISSEMENT DES CHEVRONS
COMMUNE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024
VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025
VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2025
PROGRAMME "ARGENT DE POCHE"
RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE CATHERINE
MINIBIGFOREST : CONVENTION DE COLLABORATION
QUESTIONS DIVERSES

BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le conseil municipal de LIZIO, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement à la section d'investissement CA 2024 (-1068)	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser 2025 Dépenses Recettes	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investisst	-136.843,53 €		- 105.633,20 €	22.500,00 € 399.327,74 €	376.827,74 €	134.351,01€
Fonctionnt	391.065,81 €	114.600,54 €	75.799,58 €			352.264,85 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent global cumulé au 31.12.2024 : **352.264,85 €**
- Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : **- €**

- Solde disponible affecté comme suit :
  Affectation complémentaire en réserves (c/1068) **50.000,00 €**
  Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : **302.264,85 €**

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGETS ANNEXES : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Sur proposition de Madame Le Maire et après délibération, le résultat cumulé de la section fonctionnement «**Assainissement**» est affecté en report à nouveau, en section fonctionnement, pour un montant de : 98.791,28 euros, de même que pour les budgets suivants :

Lotissement des Chevrons : Excédent de 105.137,82 euros,
Insectarium : Déficit de 15.497,46 euros,
Village Vacances : Déficit de 58.844,69 euros.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET COMMUNAL et BUDGETS ANNEXES : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU
Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration/de l'un de ses membres;
Considérant que, dans ce cadre, Mme Le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal a élu Mme Monique VAILLANT pour assurer la présidence de la séance;
Le conseil municipal, après en, avoir délibéré, à l'unanimité, par 9 voix pour, Madame Le Maire étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,
- approuve le CFU 2024 de la commune de Lizio et des budgets annexes : Assainissement, Insectarium, Village Vacances et Lotissement des Chevrons, comme suit :

2024	**Résultat de fonctionnement**	**Résultat d'investissement**	**RESULTAT 2024**
Commune	+ 352.264,85	- 242.476,73	**+ 109.788,12 €**
Village Vacances	- 58.844,69	+ 128.309,89	**+ 69.465,20 €**
Assainissement	+ 98.791,28	+ 65.971,65	**+ 164.762,93 €**
Insectarium	- 15.497,46	+ 40.978,06	**+ 25.480,60 €**
Lotissement	+ 105.137,82	- 127.194,88	**- 22.057,06 €**
			347.439,79 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

GITES DU VAL JOUIN : VENTE

356 NOTAIRES à Guer a transmis à la mairie une offre d'achat pour les gites du Val Jouin pour un prix vendeur de 220.000,00 euros. Le conseil municipal, invité à se positionner sur cette offre, l'a acceptée. Cette dernière porte sur un ensemble de bâtiments à usage de gites à restaurer, sur une portion de terrain d'environ 2.620 m². (frais de géomètre à la charge de la commune de Lizio).
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1.799.270,00 euros, avec une recette attendue au titre des impôts locaux de 250.773,00 euros.

Le Conseil Municipal., sur proposition de Mme Le Maire et après examen détaillé, après délibération et à l'unanimité, adopte le budget, qui s'équilibre de la façon suivante :

Budget Communal :

- Section de fonctionnement : 936.090,00 euros
- Section d'investissement : 863.180,00 euros

Budget Village Vacances

- Section de fonctionnement : 141.100,00 euros
- Section d'investissement : 151.500,00 euros

Budget Assainissement

- Section de fonctionnement : 151.600,00 euros
- Section d'investissement : 181.000,00 euros

Budget Insectarium

- Section de fonctionnement : 30.610,00 euros
- Section d'investissement : 52.580,00 euros

Budget Lotissement des Chevrons :

- Section de fonctionnement : 588.420,00 euros
- Section d'investissement : 613.860,00 euros

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2025

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

* Taxe d'habitation : 14,44 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,08 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,34 %

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNÉE 2025

Le conseil municipal, après examen des demandes et délibération, décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2025 :

	2025
Association "Songes et Miroirs"	300,00
E.M.S.S.	112,50
Société Chasse "La Saint Hubert"	300,00
OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc à Malestroit	927,46
Glaneurs Football	1.000,00
A.P.E.L. Lizio	1.900,00
Association des Donneurs de Sang	60,00
V.T.T. Lizio	150,00
Secours Populaire Français - Ploërmel	50,00
Secours Catholique	50,00
Les Restos du Cœur	100,00
FNACA Lizio	303,00
Ass. Escapade Malestroyenne (Téléthon)	80,00
Lizio des 4 saisons	1.000,00
Amicale des Pompiers Plumelec	50,00
Amicale des Pompiers Malestroit	50,00
Amicale des Pompiers Josselin	50,00
Rêves de clown	50,00
1001 Sourires	50,00

M. Jimmy CADIEU s'est absenté durant le vote de la subvention aux Glaneurs Football.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PROGRAMME "ARGENT DE POCHE"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place le dispositif dit «Argent de poche» sur la commune,
- **FIXE** le tarif de 15 € par mission de 3 h 30,
- **FIXE** à 500,00 € le budget afférent à ce dispositif pour 2025.

Mme BUSSON propose donc de mettre ce dispositif dans les conditions suivantes :

- *signature d'un contrat, pour la participation à des travaux simples d'ordre technique ou administratif pour le compte de la commune,*
- *limité aux habitants de la commune,*
- *interventions des jeunes candidats par créneaux de 3 h 30 par jour (sur une demi-journée) incluant 30 minutes de pause, dans la limite de 20 demi-journées par jeune, au maximum, sur l'année, sans possibilité de cumuler deux créneaux sur une même journée,*
- *Encadrement assuré par les agents municipaux ou des élus de la commune.*

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINTE CATHERINE

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations en date du 27 novembre 2020 et 20 avril 2021 relatives à la sauvegarde de la chapelle Sainte Catherine. Suite à ces décisions, le cabinet LIZERAND ARCHITECTE a établi un état des connaissances et un diagnostic sanitaire de la chapelle permettant l'élaboration d'un programme de travaux chiffré et phasé par ordre de priorité, en vue de la restauration et de la valorisation des abords.

Pour faire suite à cette étude, l'assemblée a délibéré sur le choix de l'architecte pour la mission suivante :

- Maitrise d'œuvre pour les travaux de restauration de la chapelle Sainte Catherine,
- Réalisation et dépôt d'autorisation d'urbanisme,
- Assistance dans la réalisation des dossiers de subventions.

A été retenue l'offre de l'Atelier ITHAKI, 4 Rue de La Tour Bohmeaux à Ploermel (56).
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

MINIBIGFOREST : CONVENTION DE COLLABORATION

Le conseil municipal a pris connaissance de l'association «MinibigForest». Mme Rachel DEROCHE précise qu'il s'agit d'une association soutenant la politique de revégétalisation des collectivités. Grace à cette association, des espaces arborés peuvent être créés avec un budget minimum et la mobilisation de la population pour la plantation. Ce projet pourrait s'appliquer à la végétalisation du nouveau lotissement.

Le souhait de l'association MINIBIGFOREST est de faire appel au potentiel humain de plantation et d'amener tout public à vivre une expérience bénéfique de connexion et d'engagement à travers la nature, à travers la plantation collective d'une micro-forêt native. MINIBIGFOREST apporte assistance au co-contractant pour l'application de la méthode de plantation sur l'espace choisi par ce dernier.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de signer la convention de collaboration avec MINIBIGFOREST. Celle-ci sera transmise à l'atelier ARTOPIA qui a en charge la réalisation du nouveau lotissement.
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de l'A.N.S. pour divers aménagements au niveau des terrains de football.

QUESTIONS DIVERSES

* Les élus sont invités à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 envoyé par courriel à l'ensemble de l'assemblée. Le conseil municipal approuve ce procès-verbal.
* A l'unanimité, le conseil municipal accepte le rajout au niveau de l'ordre du jour de la séance des points suivants :

* Gites du Val Jouin : offre d'achat
* Minibigforest : Convention de collaboration
* Projet artistique pluriannuel
* Chapelle Sainte-Catherine : Architecte
* Rénovation énergétique : Subvention Fonds Vert
* Agence Nationale du Sport : demande de subvention

* Projet Pluriannuel Artistique : Il s'agit de mettre en place régulièrement au fil des années dans le centre-bourg des nouveautés artistiques afin d'y attirer les visiteurs. Un budget de 10.000,00 euros est prévu en 2025. Une commission sera mise en place afin de réfléchir sur les diverses réalisations proposées. Ce projet est adopté à l'unanimité.
* Fonds Vert : Si les conditions le permettent, un dossier de demande de subvention Fonds Vert sera déposé suite à la rénovation énergétique envisagée au niveau du cabinet médical et des gites 38, 39 et 62, Rue de la Fontenelle.
* 19 septembre 2025 : Un film suivi d'un débat relatif au don d'organes sera projeté à la salle socio-culturelle à 19h30.
* Déplacement au Sénat : Mme Le Maire informe l'assemblée du projet de déplacement au Sénat le 15 septembre 2025. Ce déplacement sera plus particulièrement dédié aux bénévoles communaux ainsi qu'à leur conjoint. D'autres personnes pourront bien sur compléter le nombre au niveau du car.
* Mme DEROCHE porte à la connaissance de l'assemblée les informations relatives à la commission communautaire Emploi/Insertion Sociale. La population va être invitée à participer à un diagnostic social. Certaines aides de la CAF sont en rapport avec ce diagnostic.
* Mme LEGAVRE a quant à elle participer à la commission communautaire «Tourisme», avec pour sujet : les subventions aux associations.
* M. BOURY a fait part de la commission voirie avec les points suivants : Travaux hydrauliques ; travaux à prévoir sur différents ponts (Marsac, Le Val Jouin).
* M. COURANT est intervenu sur la lutte contre les ragondins.
* Mme VAILLANT a participé à la commission communautaire «Développement Economique» avec pour sujet : les demandes de subventions et la vente de parcelles au niveau des zones artisanales.
* Mme VAILLANT et Mme DEROCHE ont fait part d'un entretien en visioconférence avec la Mutualité Française. 5 Ateliers «Bien-Etre» vont être proposés aux personnes de plus de 60 ans.